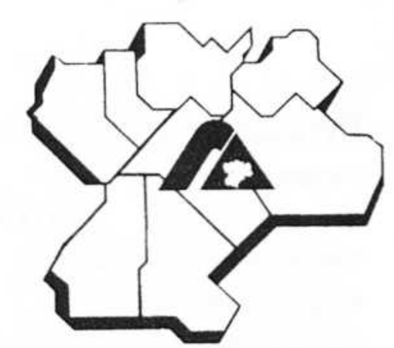
DLP 13-7-89112 ISSN 0998-6375
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

®

Avertissements agricoles



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

Arboriculture

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Bulletin n° 13 - 11 Juillet 1989

Tavelures du pommier et du poirier : les dernières projections de spores viennent de se produire
Carpocapse des pommes et des poires : le premier vol se termine
Tordeuse Orientale du Pêcher : début de la protection pour les variétés tardives
Note concernant l'utilisation de l'Alar 85

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les pluies de ces derniers jours ont permis la libération de toutes les spores.

Aussi, nous vous conseillons d'intervenir rapidement après la pluie soit avec un fongicide de contact (traitement effectué entre 24 h et 48 h après le début de la pluie), soit avec un fongicide curatif (traitement appliqué 3 à 4 jours après le début de la pluie).

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le premier vol arrive à son terme.

Dans tous les secteurs il est inutile de renouveler la protection.

PSYLLE DU POIRIER

D'une manière générale peu de vergers justifient une intervention avec du TUDY actuellement.

Le délai d'emploi avant récolte de cet insecticide est de 30 jours ; de ce fait il ne doit plus être appliqué sur les variétés d'été.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

L'intensité du vol est élevé à Laurac, St Laurent du Pape, St Sauveur de Montagut, dans les autres secteurs le vol demeure à un niveau moyen.

En Savoie (La Motte Servolex) aucune prise dans les pièges.

Pour les variétés qui seront récoltées fin Juillet, début Août effectuez un traitement cette semaine.

Pour les fruits qui seront cueillis à partir du 15 Août, débutez la protection cette semaine ; renouvelez l'application 13 à 14 jours plus tard.

P657

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES · Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN · Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

Produits utilisables : Délai d'emploi avant récolte

fenoxycarbe	: 60 g de ma/hl	INSEGAR	15 jours
deltaméthrine	: 1,75 g de ma/hl	DECIS	0 "
fénitrothion	: 50 g de ma/hl	Nombreuses spécialités	15 "
fenpropathrin	: 10 g de ma/hl	DANITOL	15 "
fenvalérate	: 7,5 g de ma/hl	SUMICIDIN	21 "
fluvalinate	: 14,4 g de ma/hl	KLARTAN	0 "
méthidathion	: 40 g de ma/hl	ULTRACIDE 20 bouillie	15 "
méthomyl	: 75 g de ma/hl	LANNATE 20 L - METOVER	7 "
phosalone	: 60 g de ma/hl	ZOLONE FLO	15 "
fenvalérate + fénitrothion	: 0,075 l de ma/hl	SUMICOMBI	15 "

MONILIA SUR PECHES ET ABRICOTS

Les pluies favorisent l'installation du champignon sur les fruits qui approchent de la maturité, aussi il est nécessaire de protéger dès cette semaine tous les fruits qui seront récoltés entre le 20 Juillet et le 15 Août.

Produits utilisables :

bénomyl	30 g de ma/hl	BENLATE	sans délai avant récolte
carbendazime	30 g de ma/hl	Nombreuses spécialités	sans délai avant récolte
iprodione	75 g de ma/hl	KIDAN - ROVRAL	délai : 1 jour avant récolte
procymidone	75 g de ma/hl	SUMISCLEX	délai : 8 jours avant récolte
vinchlozoline	50 g de ma/hl	RONILAN	sans délai avant récolte

TOUS ARBRES FRUITIERS

ACARIENS ROUGES

Dans les vergers qui nécessitent une intervention, des oeufs, des larves et des adultes sont présents sur le feuillage, aussi si vous décidez d'intervenir, utilisez de préférence un acaricide efficace sur ces différentes formes : KELTHANE, TUDY OU MAITAC, KELTHION...

On peut également associer un adulticide à un larvicide (CROPOTEX).

POMMIER : utilisation des régulateurs de croissance à base de daminozide : Alar 85

Ce type de produit qui a pour objet d'améliorer la mise à fruit des arbres et de favoriser une coloration et une maturité plus homogène a été largement utilisé ces dernières années sur les variétés de pommes rouges.

Il est également utilisé pour fixer les fruits dans les semaines qui précèdent la récolte.

Selon des travaux menés aux Etats-Unis il contiendrait une impureté et produirait un métabolite qui serait cancérigène. Mais en l'absence de résultats à long terme cette hypothèse ne peut être actuellement confirmée et les autorités américaines n'envisagent pas d'entamer une procédure de révision des autorisations avant 18 mois.

Cependant, sans attendre, sur la pression des organisations de consommateurs, de grands groupes de distribution aux U.S.A. et en Grande-Bretagne ont décidé d'exiger de leur fournisseurs l'assurance que les pommes rouges n'ont reçu aucun traitement avec de l'Alar et devant cette situation la Société UNIROYAL a décidé de le retirer de la vente aux U.S.A. pour les usages sur produits alimentaires.

Ces prises de position peuvent gêner les exportations de pommes françaises. Il est précisé que ce dossier est en cours d'examen par la commission d'étude de la toxicité des produits antiparasitaires et afin d'étudier les éventuelles modifications à apporter aux autorisations de vente déjà accordées.

Cependant l'attention des producteurs est attirée dès maintenant sur les difficultés d'écoulement sur certains marchés que l'utilisation de ces produits pourrait entraîner au cours de la campagne de commercialisation 1989-1990.